

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Angélique LEMOY

Version n°1

Date d'application : 09 / 08 / 2026

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'organisme **Votre Interlocuteur Juridique – Angélique LEMOY**, notamment :

- les actions de formation professionnelle ;
- les accompagnements individuels ;
- les prestations de mentorat ;
- les bilans et accompagnements à la recherche d'emploi ;
- les prestations de conseil entrant dans le champ de compétence de l'organisme.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS

Les prestations font l'objet :

- d'un programme de formation ou d'une description détaillée ;
- d'un devis ou d'une proposition commerciale ;
- d'une convention ou d'un contrat lorsque la réglementation l'impose.

Les caractéristiques essentielles de la prestation sont communiquées préalablement à l'inscription.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription devient définitive après :

- réception du devis signé ou du contrat signé ;
- réception des éléments administratifs demandés ;
- règlement de l'acompte éventuel.

Une confirmation d'inscription est adressée au client par courrier électronique.

ARTICLE 4 – TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés :

☐ Nets de TVA (article 261-4-4° du CGI)

ou

☐ Hors taxes, TVA applicable selon la réglementation en vigueur.

Les prestations complémentaires pourront faire l'objet d'une facturation distincte.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue :

- par virement bancaire ;
- par carte bancaire ;
- par tout autre moyen accepté par l'organisme.

Sauf disposition particulière :

- acompte : _____ %
- solde : à réception de facture ou selon échéancier convenu.

ARTICLE 6 – RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'organisme se réserve également le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'à régularisation complète.

ARTICLE 7 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Plus de 7 jours avant le début de la prestation

Aucun frais ne sera facturé.

Moins de 7 jours avant le démarrage

Une indemnité correspondant à 30 % du prix de la prestation pourra être facturée.

Après démarrage de la prestation

Toute prestation commencée est due intégralement.

ARTICLE 8 – REPORT

Le report d'une prestation peut être demandé par le client.

La demande devra être formulée dans les meilleurs délais.

L'organisme s'efforcera de proposer une nouvelle date compatible avec les disponibilités des parties.

ARTICLE 9 – ANNULATION PAR L'ORGANISME

L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation notamment en cas :

- de force majeure ;
- d'indisponibilité exceptionnelle ;
- de difficultés techniques majeures ;
- de nombre insuffisant de participants.

Les sommes déjà versées seront alors remboursées sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être demandée.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le participant s'engage à :

respecter le règlement intérieur ;

participer activement aux séances ;

respecter les horaires ;

adopter un comportement adapté ;

ne pas reproduire ou diffuser les supports remis sans autorisation.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus pédagogiques, supports, documents, méthodes et outils remis aux participants demeure la propriété exclusive d'Angélique LEMOY.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est interdite.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de la prestation.

Cette obligation demeure applicable après la fin de la prestation.

ARTICLE 13 – ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques avant le démarrage de la prestation.

L'organisme étudiera les aménagements raisonnablement envisageables permettant de faciliter leur accès à la formation.

ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à :

- la gestion administrative ;
- l'organisation des formations ;
- le suivi pédagogique ;
- les obligations légales de l'organisme.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne dispose d'un droit :

- d'accès ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- d'opposition ;
- de limitation du traitement.

Toute demande peut être adressée à l'organisme par courrier électronique.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à :

Angélique LEMOY

Courriel : contact@votreinterlocuteurjuridique.fr

Les réclamations sont traitées conformément à la procédure de traitement des réclamations de l'organisme.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de la jurisprudence et de la législation françaises.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront en priorité une solution amiable. À défaut, le litige relèvera des juridictions compétentes.

CONTACT

Votre Interlocuteur Juridique – Angélique LEMOY

Adresse : 78 AVENUE des Champs Elysées 75008 Paris

Courriel : contact@votreinterlocuteurjuridique.fr

SIRET : 10456533800019

N° Déclaration d'activité : 8211Z